

N° B-21/2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

BUREAU de l'O.P.H. "VALLEE SUD HABITAT"

Séance du 07 novembre 2022

Le 07 novembre 2022 à 14h30,

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat », dûment convoqués le 28 octobre 2022, se sont réunis en salle Sérís, 5 rue Paul Vaillant Couturier au siège de Vallée Sud Habitat, sous la présidence de Monsieur Yves COSCAS, Vice-président de l'O.P.H « Vallée Sud Habitat ».

Étaient présents : Yves COSCAS, Martine BAGDASSARIAN, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle MOUSSA.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Sandrine DANDRE à Martine BAGDASSARIAN.

Était absente excusée : Colette HUARD.

Était également présent : Yann CHEVALIER, Directeur Général.

Objet : Acquisition en VEFA de 15 logements Les Paroseaux/Villa Flore à Châtillon (10 logements PLUS, 5 logements PLAI) - Approbation du nouveau plan de financement et du coût de l'opération.

VALLEE SUD HABITAT

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION

Objet : Acquisition en VEFA de 15 logements Les Paroiseaux/Villa Flore à Châtillon (10 logements PLUS, 5 logements PLAI) - Approbation du nouveau plan de financement et du coût de l'opération.

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que le Conseil d'Administration de Châtillon Habitat a approuvé l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier de 14 logements et 7 parkings sis 31-33 rue Pierre Brossolette à Châtillon.

Considérant que, le Conseil d'Administration de Châtillon Habitat a approuvé l'annulation de la délibération du 21 décembre 2017 et l'acquisition en VEFA de 15 logements avec 7 emplacements de parkings, financés en 10 logements PLUS et 5 logements PLAI, pour un montant de 2 387 468.00 € HT ainsi que le plan de financement,

Vu la fusion entre Châtillon Habitat et Clamart Habitat qui a réorganisé le fonctionnement du pôle Maîtrise d'Ouvrage avec un suivi d'opération plus régulier et une stratégie d'amélioration du projet pour mieux tenir compte de l'exploitation du bâtiment. Des travaux complémentaires ont été demandés au promoteur pour un montant de 15 451.20 € Toutes Taxes Comprises.

Vu la mise à jour du prix de revient prévisionnel de l'opération,

Vu la mise à jour du plan de financement,

Vu la mise à jour du résultat d'exploitation,

Vu l'intérêt pour Vallée Sud Habitat de renforcer son patrimoine, permettre des parcours résidentiels et maintenir le niveau d'offres de logements sociaux,

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE, la mise à jour du prix de revient prévisionnel, du plan de financement et du résultat d'exploitation conformément aux documents joints,

AUTORISE, le Directeur Général ou son représentant à solliciter, à négocier la subvention auprès de la Préfecture de Police.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER

Vue pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 novembre 2022
Reçue en Préfecture le 14 novembre 2022
Certifiée exécutoire le 17 novembre 2022
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général